



Europe interdiction de trois néonicotinoïdes tueurs d'abeille

Le Comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale (SCOPAFF) vient de voter le 27 avril 2018 une proposition de la Commission européenne visant à interdire l'usage hors serres de trois molécules néonicotinoïdes sur les sept existantes : la clothianidine, l'imidaclopride et le thiaméthoxame, déjà partiellement interdites depuis 2013 en raison de leur dangerosité avérée pour les abeilles et les pollinisateurs sauvages. La Commission européenne présentera dans les semaines à venir un règlement d'interdiction.

Pollinis et les 1,4 million de citoyens européens engagés à ses côtés depuis 2012 dans le combat contre les pesticides tueurs d'abeilles saluent un pas en avant. Mais elle ne répond en réalité aucunement aux urgences sanitaires et environnementales liées à l'utilisation massive de ces pesticides dans l'agriculture.

Il existe six molécules néonicotinoïdes autorisées actuellement sur tout le territoire européen, et au moins deux nouveaux pesticides tueurs d'abeilles, le sulfoxaflo et le flupyradifurone, dont le mode d'action



sur les insectes est semblable à celui des néonicotinoïdes. Interdire l'usage en extérieur de seulement trois molécules contraint simplement les agriculteurs à utiliser massivement les autres molécules disponibles et les nouveaux pesticides tueurs d'abeilles, au moins aussi toxiques pour les pollinisateurs et la biodiversité. Pour enrayer réellement le déclin massif des pollinisateurs et l'extinction des espèces dans

nos pays, les Européens n'ont pas d'autre choix que d'interdire rapidement la totalité des pesticides tueurs d'abeilles et de lancer une transition rapide du modèle agricole européen pour le rendre compatible avec la survie des pollinisateurs.

« L'Europe doit suivre au plus vite l'exemple de la France qui a voté avec l'adoption de la loi Biodiversité une interdiction totale des néonicotinoïdes à partir de septembre 2018 », commente Nicolas Laarman, délégué général de l'ONG Pollinis.

Pollinis
 10, rue Saint-Marc
 75002 Paris
 Tél. : 01.40.26.40.34
 Site : www.pollinis.org